

Arrêté concernant les terrains de foot





FONBEAUZARD

FONBEAUZARD, le 08/03/2016

Le Maire de FONBEAUZARD

A

**Mr le Président du F.F.C.
Mr le Président du District
Toulousain
Mr le Président FSGT
Mr le Président Ligue Midi-Pyrénées**

Messieurs,

En raison des chutes de pluie et de l'état des terrains de foot, la pratique du football en compétition et entraînement est interdite sur les terrains n°1 et n°2:

**Du mardi 08 mars 2016
Au
Jeudi 10 mars 2016 inclus**

L'arrêté municipal d'interdiction sera affiché à l'entrée du complexe sportif.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, mes sincères salutations sportives.

Copie Fax :
FFC
DISTRICT : 05 62 89 05 35
LIGUE : 05 61 37 61 88

le Maire,
R.GRIMAUD